

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

TECHNIQUES ELEMENTAIRES DE BIJOUTERIE-JOAILLERIE

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE TRANSITION

CODE : 65 12 02 U11D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 601 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX
--

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 13 mars 2023,
sur avis conforme du Conseil général**

TECHNIQUES ELEMENTAIRES DE BIJOUTERIE-JOAILLERIE

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE TRANSITION

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ d'acquérir les connaissances techniques de base nécessaires à la pratique du métier de bijoutier-joaillier ;
- ◆ de réaliser, dans le respect des règles d'hygiène, de sécurité, d'ergonomie, d'environnement et en utilisant à bon escient le matériel et les produits adéquats, un bijou simple.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

En français,

- ◆ lire et comprendre un message simple, lié à la vie quotidienne, plus précisément :
 - ◆ répondre à des questions de compréhension pour, par exemple, retrouver des informations explicites ;
- ◆ s'exprimer oralement et par écrit :
 - ◆ produire des énoncés variés (informatifs, narratifs, injonctifs, expressifs), au message simple mais clair.

A l'oral, le débit sera fluide et la prononciation correcte.

L'écrit respectera les règles fondamentales d'orthographe, la ponctuation, les majuscules et l'écriture sera lisible.

En mathématiques,

- ◆ savoir calculer :
 - ◆ maîtriser le système de numération en base 10 ;
 - ◆ opérer sur les nombres naturels et les décimaux positifs limités (addition, soustraction, multiplication, division) ;
 - ◆ connaître les produits de deux nombres naturels inférieurs à 10 ;
 - ◆ prendre une fraction d'un nombre ;
 - ◆ calculer un pourcentage d'un nombre ;
- ◆ savoir structurer l'espace et ses composants :

- ♦ reconnaître et différencier les solides et les figures planes classiques ;
- ♦ calculer le périmètre et l'aire de ces figures planes ;
- ♦ calculer l'aire et le volume de ces solides ;
- ♦ dans un plan donné, construire une droite parallèle (perpendiculaire) à une droite donnée ;
- ♦ savoir mesurer :
 - ♦ pratiquer les conversions de mesures de longueur, d'aire, de volume, de capacité, de masse, de durée et de monnaie (cas simples).

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Certificat d'études de base (C.E.B.).

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

dans le respect des consignes imposées par le chargé de cours et des délais impartis, dans le respect des règles d'hygiène, de sécurité, d'ergonomie et environnementales, en utilisant à bon escient les outils adéquats,

- ♦ de réaliser trois formes géométriques en métal ;
- ♦ de souder des fils ;
- ♦ d'exécuter des mises à jour et des mises en pierre ;
- ♦ de réaliser une bague à facettes ;
- ♦ de réaliser un bijou avec des éléments articulés.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ♦ le niveau de qualité de la finition des exercices,
- ♦ le niveau de précision,
- ♦ le niveau de justification des choix techniques,
- ♦ le niveau de qualité de la réalisation.

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable,

4.1. Techniques élémentaires de bijouterie-joaillerie : technologie

- ♦ de citer et d'expliquer les principales règles d'hygiène, de sécurité, d'ergonomie et environnementales ... ;
- ♦ de définir les principaux outils ;
- ♦ de décrire l'organisation de l'atelier ;
- ♦ d'établir les caractéristiques des principaux métaux utilisés en bijouterie-joaillerie (argent, or, cuivre ...) ;
- ♦ de caractériser les alliages à base de cuivre.

4.2. Techniques élémentaires de bijouterie-joaillerie : pratique professionnelle

dans le cadre de la réalisation d'exercices pratiques imposés en métal :

- ♦ de préparer le poste de travail ;

- ◆ d'appliquer les règles d'hygiène, de sécurité, d'ergonomie, et environnementales ... ;
- ◆ d'utiliser les outils adaptés aux différents actes techniques demandés ;
- ◆ de tracer ;
- ◆ de scier ;
- ◆ de limer ;
- ◆ d'ajuster des formes ;
- ◆ d'exécuter des mises à jour et des mises en pierre ;
- ◆ de souder des fils ;
- ◆ d'effectuer un « recuit » ;
- ◆ de cintrer une bague ;
- ◆ de réaliser des facettes ;
- ◆ de réaliser un bijou avec des éléments qui s'emboîtent ;
- ◆ de ranger, d'entretenir et de nettoyer le poste de travail et les outils.

5. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour l'activité d'enseignement de « Techniques élémentaires de bijouterie-joaillerie : pratique professionnelle », il est recommandé de ne pas dépasser un étudiant par poste de travail.

6. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec la charge de cours qui lui est attribuée.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

7.1. Dénomination des cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Techniques élémentaires de bijouterie-joaillerie : technologie	CT	B	24
Techniques élémentaires de bijouterie-joaillerie : pratique professionnelle	PP	L	136
7.2. Part d'autonomie		P	40
Total des périodes			200